

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 86 (1944)  
**Heft:** 4  
  
**Erratum:** Errata

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ville. De grandes barques aux voiles latines amenèrent les Confédérés au Port Noir. Dix-huit années de silence et de domination étrangère, n'avaient pas affaibli l'attachement de Genève à la Suisse.

En avril 1814, les armées autrichiennes avaient quitté la Suisse, livrée à elle-même. *Le pacte de 1815* scella la Restauration de la Confédération, et fut le point de départ de son ascension vers de nouvelles destinées.

L'esprit militaire avait entretenu dans le cœur du peuple, comme une flamme secrète, la certitude de la délivrance, même sous la botte de l'envahisseur. Instruits par la dure expérience, les Suisses commencèrent par reconstruire leur armée. Le souci de la défense nationale domina toutes les autres préoccupations. En 1814, sitôt affranchie de la tutelle de Napoléon, la Suisse proclama à nouveau son principe traditionnel : « Ainsi que cela a toujours existé, chaque Suisse capable de porter les armes est soldat. » Les institutions militaires allaient reprendre leur mission fraternelle, dans une patrie restaurée, plus unie et fortifiée par l'épreuve.

Dans une dernière partie de cette étude, nous verrons les officiers des régiments suisses de l'Empire prendre la direction de la réforme militaire et former les cadres et les instructeurs de l'armée nouvelle. Après eux, les officiers des régiments suisses de Hollande, de Naples et de Rome, licenciés et supprimés entre 1830 et 1870, continuèrent l'œuvre de réorganisation qui permit à l'armée suisse, pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, de remplir sa tâche : empêcher la guerre de pénétrer en Suisse.

(A suivre.)

Major DE VALLIÈRE.

#### ERRATA

N° de février page 56, 9<sup>e</sup> ligne du bas de la page, au lieu de : comte de Werdenbach, lisez : comte de Werdenberg.

N° de mars p. 145, 7<sup>e</sup> ligne du bas de la page, au lieu de : Liberi et Svizzeri, lisez : Liberi e Svizzeri.